

21 JUIN 2016

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 16 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Jean-Luc PIANZI, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Jean-Claude TOURNIER, Anissa BRIKH à Sophie GUYON, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU, Robert NATALE à Pierre OSER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Judi 9 juin	Judi 9 juin	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Sophie GUYON est désignée.

2016-04-05 Service des Eaux-Attribution de marché de travaux concernant la construction d'un bâtiment d'exploitation et son équipement au puits F2 de Faverois dans le cadre de la sécurisation et de l'augmentation de nos capacités de production d'eau potable

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu l'avis favorable de la commission eau - assainissement concernant la programmation 2015 – 2020 au titre de notre schéma directeur en date du 21 avril 2015 et la délibération concomitante n°2015-02-22 du 2 juillet 2015,

Vu la délibération n°2016-03-16D du 7 avril 2016 adoptant le budget primitif du service des eaux

Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres du 26 mai et 16 juin 2016,

Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable et de sa programmation pluriannuelle 2015 – 2020, la commission eau – assainissement et le conseil communautaire ont acté en avril et juillet 2015 la poursuite de la sécurisation de la production d'eau potable et l'augmentation de nos capacités de production sur le secteur de Delle – Faverois afin de devenir autosuffisant sur le secteur de Beaucourt.

Une consultation a donc été lancée pour la réalisation des travaux concernant la construction d'un bâtiment d'exploitation et son équipement au puits F2 de Faverois. Ce marché est composé de 2 lots et se compose des prestations principales suivantes :

- lot 1 : bâtiment - génie civil

Bâtiment d'exploitation de 6 m² en béton armé y compris terrassement et plateformage, dallages et fosse, toiture en bac acier isolé – isolation intérieure – regards et capots du puits, du piézomètre et ancrage – canalisations inox de raccordement - caillebotis en résine et échelle inox - 190 ml de clôture périphérique et portail d'accès.

- lot 2 : équipement du puits - électromécanique

Pompe de forage de 60 m³/h avec une HMT de 80 m, 30 ml tuyau souple en polyester renforcé DN 4", 30 ml de jupage en inox DN 200, pièces de raccords et de manœuvre en inox DN 150 – armoires électrique et de télégestion – antibélier – accélérateur / ralentisseur - télégestion et supervision – automatismes - 920 ml de câble en fibre optique reliant les puits F1 et F2 - paramétrages – consuel.

La commission d'appel d'offres réunie les 26 mai et 16 juin derniers propose :

- de déclarer le lot 1 infructueux puisque qu'aucune offre nous est parvenue (*pour information, une nouvelle consultation en procédure adaptée a été relancée*).
- d'attribuer l'offre économiquement la plus avantageuse à l'entreprise 2CAE pour un montant de 57 956,49 € HT.

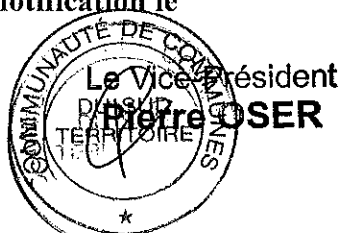
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- de valider l'attribution du marché ci-dessus présenté,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le**

Le Président,



Le Président,

Le Vice-Président
Pierre OSER



Préfecture du Terr. de Belfort

21 JUIN 2016

Service Courrier